



## reconversion professionnelle

Par **puce61**, le **06/01/2011** à **11:03**

bonjour,

Je me permets de vous écrire car je ne sais plus quoi faire. Je suis en arrêt maladie depuis février 2009 pendant cet arrêt j'ai vu un spécialiste qui m'a déclaré inapte à reprendre mon poste car je ne dois pas porter plus de 3 kg. Depuis je me rends à la convocation des médecins conseils et du travail lorsqu'ils me convoquent. Le spécialiste a stipulé sur les courriers envoyés au médecin du travail inaptitude professionnelle avec reconversion professionnelle à des postes de secrétariat ou d'accueil. Mon employeur a refusé les mi-temps thérapeutiques et n'a aucun poste à me proposer en tant que secrétaire ou d'accueil depuis il me harcèle pour que je reprenne le travail sans passer par le médecin du travail et me réclame de l'argent. De plus le dossier de reconversion aurait dû être fait fin février 2010 mais je n'ai toujours rien ni convocation. Entre deux je suis tombée enceinte que dois-je faire à la fin de mon congé maternité pour sortir de cet engrenage car je voudrais retravailler et je finance moi-même ma formation. Je vous remercie de votre réponse

Par **rugbys**, le **06/01/2011** à **11:28**

Bonjour,

Ma réponse risque de vous choquer mais comment ne pouvez-vous pas porter des charges de plus de 3 kilos et pouvez-vous effectuer les tâches de la vie courante (course, ménage) ou faire un enfant ?

Bonne continuation

Par **P.M.**, le **06/01/2011** à **14:48**

Bonjour,

Je vous conseillerais, si l'employeur refuse de vous y convoquer, de contacter directement le Médecin du Travail, comme vous en avez le droit, afin de passer une visite de reprise...

C'est lui qui doit prendre la décision d'inaptitude ou d'aptitude sous réserve(s)...

Je vous propose [ce dossier](#)